



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCHKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme PIN	à	M. MORENO	Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 5

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 26-20 Attribution locaux RDC l'Abricotier 3 – Association NOUVEL HORIZON	<u>N° 26-20 - ATTRIBUTION LOCAUX – LOTS 1052 0001 A 1052 003 ET 1052 0068 - REZ DE CHAUSSEE - L'ABRICOTIER 3 A L'ASSOCIATION NOUVEL HORIZON</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Toulon Habitat Méditerranée a engagé depuis 2021 une démarche de récupération des logements vacants sur le secteur de Berthe à LA SEYNE-SUR-MER. Ce quartier a longtemps été victime de squatters qui occupaient des logements en attente de travaux ou de réattribution.
--	--

Une opération d'envergure a notamment été réalisée en 2022 pour procéder à la reprise de 30 logements squattés sur 64 appartements dans le seul bâtiment 3 du site de l'Abricotier. Actuellement des travaux importants sont en cours, afin de pouvoir à nouveau disposer de ces logements et les proposer à la location.

Parallèlement, des actions ont été réalisées en partenariat avec la municipalité et la métropole pour modifier l'image du quartier : désenclavement de la tour par la réalisation d'une circulation traversante, création d'un dojo solidaire, pose de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères, lancement d'une démarche d'éco-concertation avec les habitants dans le cadre d'un projet FEDER.

Dans la continuité de la volonté d'offrir à ses locataires des structures permettant de les accompagner pour leurs projets collectifs ou personnels, THM souhaite mettre à disposition de l'association Nouvel Horizon le rez-de-chaussée, soit 4 lots totalisant 230,50 m² habitables de l'Abricotier 3 afin d'y accueillir une espaces associatif intergénérationnel.

Il est précisé que ces locaux comportent pour partie des logements ayant fait l'objet de nombreux sinistres et pour une autre partie, un local associatif au sein duquel l'association locataire, a abandonné son activité bien avant la fusion entre TSH et THM.

L'installation en pied d'immeuble d'une activité associative, offrant un accompagnement, une animation ou un temps de pause au bénéfice des habitants, contribuerait à développer une perception positive du quartier. Ce projet a reçu un avis favorable de la municipalité, de la métropole et de la préfecture.

Actuellement, un certain nombre de points restent à préciser notamment en matière de financement de la réalisation des travaux et les possibilités de subventions.

Toutefois pour que la réflexion puisse se poursuivre il est nécessaire que le Conseil d'Administration de THM donne un accord de principe, sur la mise à disposition de ce local au bénéfice de ce projet.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le principe de l'attribution du rez-de-chaussée de l'abricotier 3 à l'association Nouvel horizon.
- De subordonner l'accord définitif à l'approbation du budget d'exécution de travaux qui lui sera soumis au cours du 1^{er} semestre 2026.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstention	0	Votes contre	1
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

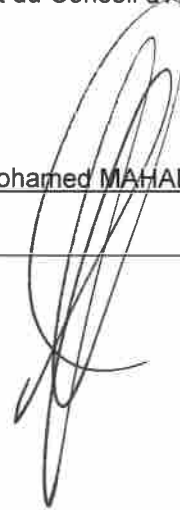
APPROUVE le principe d'attribution du rez-de-chaussée de l'abricotier 3 à l'association Nouvel Horizon (environ 230,50 m² habitables).

Article 2

SUBORDONNE son accord définitif à l'approbation du budget d'exécution des travaux qui lui sera soumis au cours du 1^{er} semestre 2026.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke at the bottom.